



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine du Cher

Bourges, le 22/12/2023

Affaire suivie par : Jean-Marc PIERRAT
jean-marc.pierrat@culture.gouv.fr

À

Mission éolien 18
Unité Départementale Cher et Indre
D.R.E.A..L. Centre Val de Loire
6 place de la Pyrotechnie
18 000 Bourges

OBJET : Demande d'autorisation environnementale **complétée** déposée par la SAS Eoliennes des Stellaires pour la création de douze éoliennes sur le territoire des communes de Mareuil-sur-Arnon et Ségry.

REF. : VR/JMP n°177/2023

En réponse à la demande d'autorisation environnementale **complétée** pour exploiter un parc composé de douze éoliennes sur le territoire des communes de Mareuil-sur-Arnon et Segry présentée par la société *SAS Eoliennes des Stellaires* et transmise le 29 novembre, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les observations et avis que ce projet appelle de ma part.

Les compléments apportés par le pétitionnaire consistent en 13 photomontages dont 6 concernent des édifices protégés au titre des monuments historiques du département du Cher.

Photomontage C : sa position initiale est identique à celle de la simulation n°21 réalisée en août 2020 depuis le parvis de **l'église classée Saint-Laurent à Primelles** à environ 2 kilomètres du projet. L'angle de vue est cependant légèrement décalé vers le nord et il est créé en novembre 2021 à « feuilles tombées ». Il confirme l'absence de visibilité des éoliennes depuis le pied du monument. L'écran végétal n'est toutefois constitué que de quelques arbres dont la pérennité n'est pas assurée. Il aurait été en fait plus pertinent de réaliser ce nouveau photomontage depuis le GRP de la Champagne-Berrichonne, qui permet un recul d'environ 150 m. au nord est de l'édifice religieux et une possible vue l'associant aux futurs aérogénérateurs, plus proches de près d'un kilomètre de ceux des parcs existants. Enfin, pour la même raison, il est probable qu'une co-visibilité existe en parcourant la RD 87 à partir du hameau de Villiers en direction du nord-est, entre clocher de Saint-Laurent visible à droite de la route et les futures machines éoliennes sur sa gauche.

Photomontage H : il mettrait en évidence l'absence de vues d'un kilomètre e depuis le GR 41, sur le plateau oriental de la vallée du Cher, juxtaposant le bourg de **Corquoy et son église inscrite Saint Martin** au projet des stellaires.

Photomontage J : élaboré depuis l'accès sud-est au bourg de **Montlouis**, il manifesterait l'absence d'association visuelle entre **l'église inscrite Saint Martin** et les éoliennes des Stellaires. L'adoption d'un point de vue au-delà de la section routière bordée de haies aurait été toutefois plus probante.

Photomontage K : il semble montrer qu'aucune co-visibilité n'existe entre le clocher de la **basilique inscrite Notre-Dame des Enfants** de **Châteauneuf-sur-Cher** et le projet éolien des Stellaires depuis l'accès oriental au bourg par la RD 14.

Photomontage L : il paraît manifester qu'aucune vue associant le projet des Stellaires et la **collégiale inscrite** au titre des monuments historiques **Saint Pierre de Venesmes** ne soit possible depuis le GR 41 au coeur de la vallée du Cher. Toutefois, d'autres chemins de randonnée existent plus haut sur le plateau oriental dominant la vallée qui peuvent offrir des vues plus dégagées en direction du projet.

Photomontage M : il vient utilement « remplacer » le photomontage n°45, **le château inscrit de Châteauneuf-sur-Cher** n'étant pas accessible lors de la précédente campagne de prise de vue. Il démontre que le « motif éolien », s'il est déjà présent à l'horizon du paysage visible depuis la terrasse du château, sera fortement densifié par l'ajout des douze éoliennes du projet des Stellaires.

Deux autres photomontages, **B et D**, complètent l'examen des conséquences de la création du parc des stellaires sur la perception du bourg de **Mareuil-sur-Arnon** depuis le sud de la commune. Le montage D confirme ce que montrait déjà la simulation 22, à savoir l'écrasement de la silhouette du bourg par un « mur » de machines perceptibles depuis l'entrée sud-ouest de Mareuil-sur-Arnon par la RD 14. Quant au cliché B, il met en évidence le manque de lisibilité paysagère de parcs éoliens juxtaposés au « coup par coup »... Deux autres simulations, **E et G**, ont été élaborés depuis le nord de la vallée de l'Arnon et de la commune de **Mareuil-sur-Arnon** : plus éloignés du projet (5 et 9 kilomètres), ils ne montrent aucune perception des parcs éoliens existants ou envisagés pour cette commune.

La totalité des compléments demandés ont été fournis par le pétitionnaire . Ils permettent de constater que le **château inscrit de Châteauneuf-sur-Cher** subit une réelle dégradation de ses abords, le panorama offert depuis sa terrasse participant pleinement à sa mise en scène architecturale. Cette dernière se trouve nettement altérée par l'addition de douze éoliennes sur sa ligne d'horizon, même si leur vue semble limitée à leur rotor. L'existence d'une concurrence visuelle entre éoliennes et **l'église classée Saint-Laurent à Primelles** apparaît également probable compte tenu du rapprochement de 750 m des machines vers le monument par rapport aux trois parcs existants. Enfin, la perception du **bourg de Mareuil-sur Arnon**, est fortement dégradée depuis les lieux fréquentés par les promeneurs comme le bord de l'étang longé par le GR 41. Considérant ces conséquences de la création du parc des Stellaires à Mareuil-sur-Arnon et Ségry, j'émet un **avis défavorable** envers la demande d'autorisation environnementale pour la création du parc éolien dit des Stellaires présentée par la SAS Eoliennes des Stellaires.

La cheffe de l'U.D.A.P. du Cher
L'architecte des Bâtiments de France



Valérie RICHEBRACQUE